

Présentation du plan de gestion des déchets de la Ville de N'Djaména au Tchad

1. Le contexte :

N'Djaména, capitale du Tchad, est une ville en pleine croissance d'environ un million d'habitants.

Le défi de la mairie est de gérer les quelque **800 tonnes de déchets** produits par **jour**. Ce défi devient une gageure, lorsque l'on sait que le budget municipal est de **moins de 5 euros par habitant et par an**.

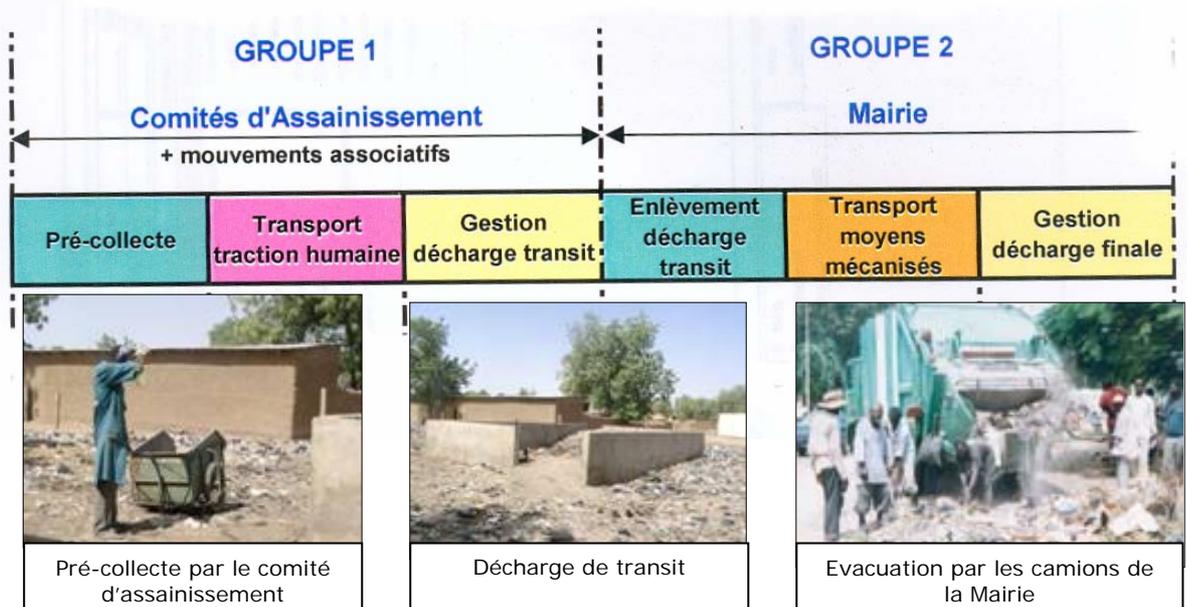
2. Les partenaire de la Mairie :

Outre les bailleurs de fonds et autres intervenants extérieurs (Coopération française, ville jumelée de Toulouse, Union Européenne et ONGs Médecins du Monde et CARE), la Mairie s'appuie sur les partenaires suivants :

- **Les Comités d'Assainissement** : ce sont des associations de quartier, nées des besoins en assainissement de la population, qui, moyennant une cotisation (très faible : de moins ½ à 1 euro par mois) évacuent les déchets des habitations
- **Les associations à caractère social**, et plus particulièrement celles qui ont pour objectifs de soutenir les plus défavorisés, notamment les « enfants de la rue », qui sont plusieurs milliers à trier et à vivre de la revente des déchets
- **La société civile** : Elle est majoritairement composé de personnes peu scolarisées, issues des diverses migrations d'exode rural. Son pouvoir d'achat est extrêmement faible, sinon inexistant. Elle fait souvent preuve d'incivisme, en déposant ses déchets de façon sauvage ou en refusant de s'acquitter ses taxes

3. Comment fonctionne la filière ? :

A l'aide de moyens très simples : un pousse-pousse, les Comités d'Assainissement transportent les déchets jusqu'à un bac maçonné : la décharge de transit. Ces déchets sont ensuite repris par les camions de la Mairie et rejetés à l'extérieur de la ville.



4. Quels sont les principaux problèmes rencontrés ?

Du fait de la faiblesse de ses ressources financières, la mairie ne peut acquérir les moyens roulants nécessaires et, par voie de conséquence, évacuer de manière régulière les déchets entreposés dans les décharges de transit. Le résultat est que ces déchets s'accumulent et entraînent des **pollutions extrêmement graves** pour la santé des habitants et pour l'environnement.



Décharge non gérée

5. Que fait la mairie ?

Consciente de cette situation, la Mairie a lancé **une large concertation** pour trouver des solutions, en réunissant tous les acteurs concernés, lors d'une Table ronde.

Les recommandations issues de ces travaux ont permis de mettre en place un Plan d'action



La Table ronde de juin 98

6. Le plan d'action :

Le plan se compose de trois orientations classiques :

1. une meilleure mobilisation des ressources financières
2. le renforcement des services techniques municipaux
3. la refonte du cadre réglementaire

mais, aussi, de trois orientations, qui se veulent innovantes :

1. **l'implication de la société civile**, pour l'inciter à mieux gérer ses déchets
2. **la professionnalisation des opérateurs**, notamment les Comités d'assainissement, pour qu'ils deviennent plus efficace et puissent, dans la mesure du possible, vivre de leur travail,
3. **le recours au tri et à la valorisation** pour diminuer les volumes des déchets à évacuer et, de ce fait, alléger le recours aux matériels roulants

7. Les outils municipaux (voir en Annexe A) :

⇒ Pour s'assurer le concours de la société civile, la Mairie a mis en place :

➤ au niveau central :

- **le Comité de Pilotage du plan Déchets**, regroupant les décideurs de la Mairie, et les Coordination des Comités d'Assainissement et des associations à caractère social. C'est la force de propositions du dispositif

➤ au niveau local :

- **les Groupes Locaux de Développement (GLD)**, composés des notables leaders et acteurs représentatifs du quartier. Ces groupes font remonter les attentes de la population et servent d'interface dans le dispositif mis en place. Ils constituent les premiers pas vers une gestion démocratique d'un environnement local

⇒ Pour améliorer la professionnalisation des opérateurs et appuyer les opérations de tri et de recyclage, la Mairie a mis en place :

➤ *la Cellule municipale d'Appui aux Projets d'Aménagement de Quartiers (CAPAQ)*

Cette cellule a pour missions de faciliter la mise en œuvre du Plan Déchets et d'appuyer les divers opérateurs dans les domaines juridique, organisationnel, financier, technique, de l'hygiène et de la communication.

➤ *le Centre municipal d'Études et de Recherches pour la Valorisation des Déchets (CERVALD)*

Le CERVALD a pour missions d'innover en matière de création de produits recyclés et de former les opérateurs à leur fabrication

8. L'action municipale en faveur de l'implication de la société civile :

La Mairie, par le biais de la Cellule municipale CAPAQ, appuie :

- le bon fonctionnement des espaces de concertation : Comité de pilotage et GLD
- les actions de communication et de sensibilisation en direction de la population
- le volet social impliquant les plus défavorisés, notamment les enfants de la rue

9. L'action municipale en faveur de la professionnalisation des opérateurs :

La Cellule municipale CAPAQ appuie, également, les comités à améliorer leurs activités de pré-collecte et à devenir des entreprises viables et pérennes, en :

- leur apportant l'assistance de ses services,
- leur apportant la formation nécessaire,
- travaillant à l'amélioration des techniques et matériels
- contractualisant leurs interventions,
- assurant le suivi de la qualité de leur service,
- ...



Etude d'un pousse-pousse

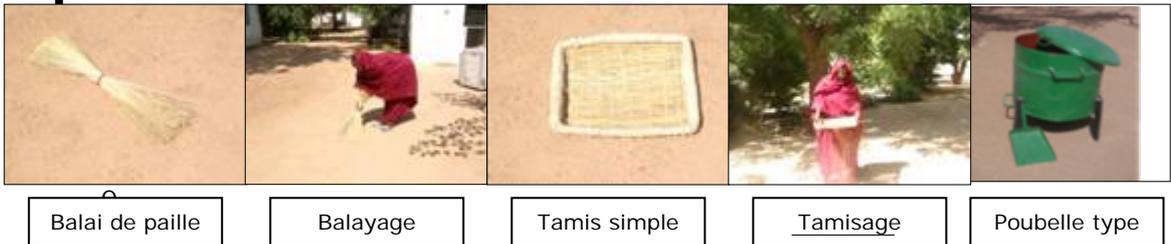
10. L'action municipale en faveur du tri :

Cette option découle de l'analyse des déchets, qui montre que près de 94% sont valorisables, dont, principalement, 4 produits :

- les sables et terres pour environ 45 %
- les déchets verts et matières putrescibles, 40 %
- les plastiques et papiers/cartons pour moins de 10 %

Deux niveaux de tri ont été mis en place :

- le tri à la source par une sensibilisation des ménages, notamment à



adopter de nouvelles méthodes de balayage. On estime pouvoir diminuer ainsi le poids des sables et terres de quelques 200 tonnes par jour en continuant le vulgarisation de cette technique.

- le tri au niveau des décharges de transit confié aux Comités d'Assainissement, en utilisant des tables de tri



11.L'action municipale en faveur de la valorisation des déchets :

L'objectif principal est de donner une valeur aux déchets de telle manière qu'ils soient considérés par les habitants comme des ressources et non des nuisances.

Selon cette orientation,

- Les terres et sables peuvent être utilisés comme remblais
- Les déchets verts deviennent des composts
- Les papiers et cartons servent de bûchettes combustibles, après macération dans de l'eau, moulage et séchage
- Les plastiques sont transformés en matériaux de construction, après fusion et adjonction de sable.



Le suivi de l'opération est assuré par le Centre municipal CERVALD, qui met en oeuvre des méthodes simples et larges utilisatrices de main d'œuvre, permettant de fabriquer **des produits utiles à la population, non polluants, de coût et de qualité meilleure**, ou pour le moins équivalents, aux produits similaires de la place.

La réussite des opérations de tri et de recyclage est conditionnée par **la création d'un marché**. En effet, il ne sert à rien à fabriquer des produits si ceux ci ne trouvent pas preneurs auprès de la population et si les ressources générées n'équilibrent pas, en dehors d'hypothétiques subventions, les coûts des opérations de tri et de recyclage. En somme, c'est **le marché qui tire le service** et la mairie s'attache, par le biais de ses actions de communication, à créer ce marché.

12. La stratégie municipale de communication :

La communication est permanente. Des équipes d'animateurs passent dans chaque domicile et dans chaque école pour modifier, à l'aide de boîtes à images, les comportements et inciter à utiliser des produits recyclés. D'autres méthodes sont utilisées, comme le théâtre-forum, les concerts, les affiches, les expositions, les journées portes ouvertes,

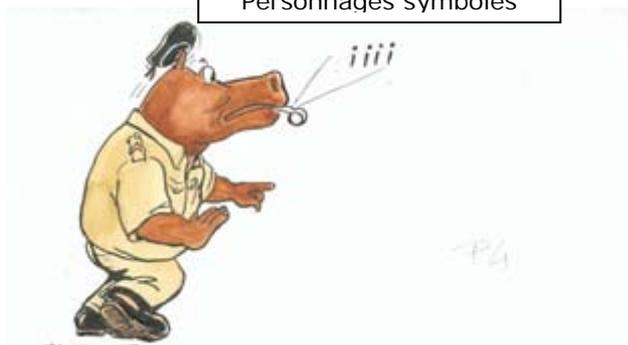
Près de 200 000 personnes ont déjà été sensibilisées.



Personnages symboles



Animation de rue



La force publique au secours de l'assainissement



Exemple pour boîte à images

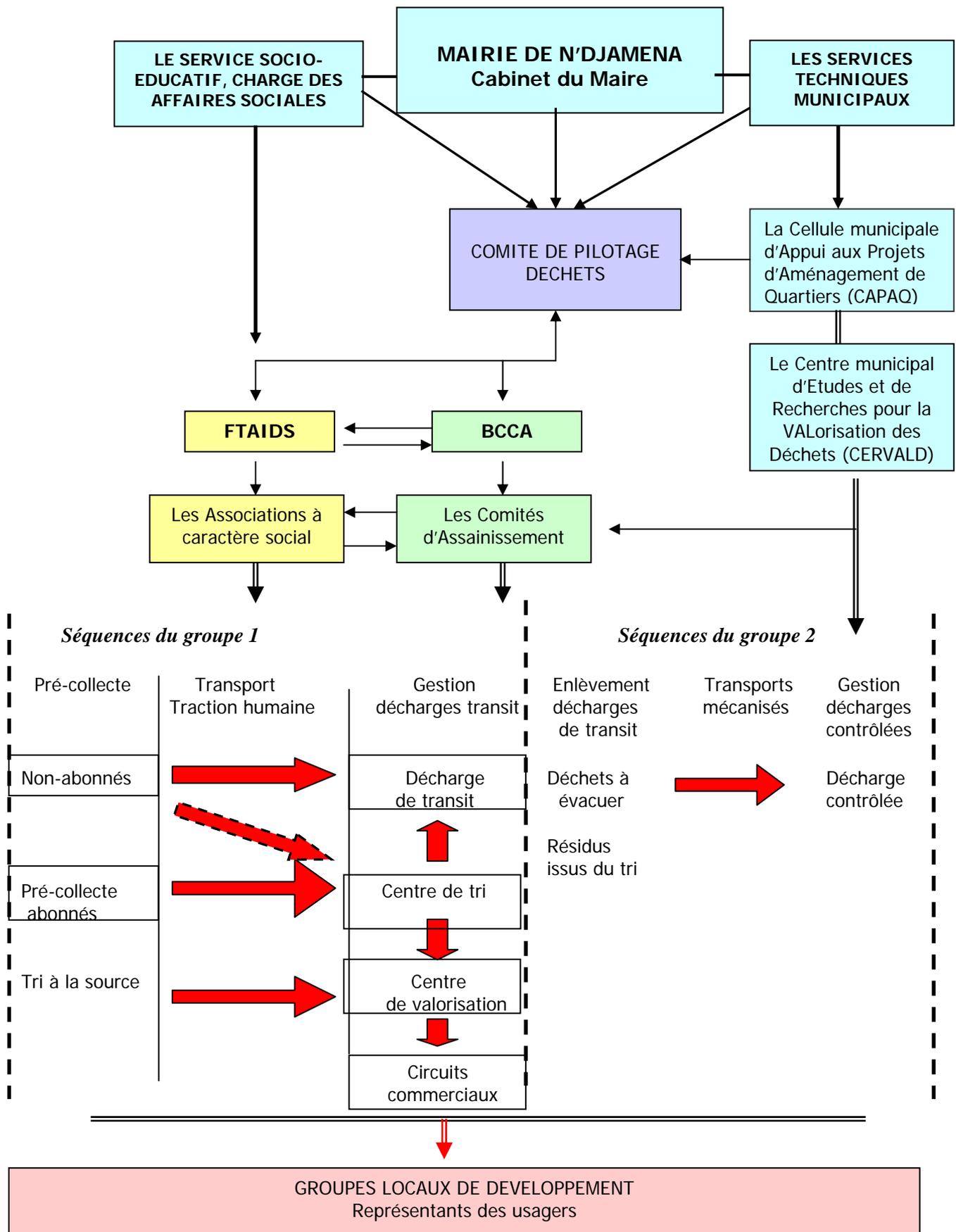
13. Le volet social municipal :

La Mairie, avec l'appui de son service socio-éducatif et des ONG humanitaires, intègre la réinsertion des Enfants de la rue dans le dispositif municipal et les suit sur les plans psychologique, éducatif et sanitaire.



Les Enfants de la rue sont les trieurs les plus efficaces

Annexe A : L'ORGANISATION MUNICIPALE



Annexe B : SCHEMA DE FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE TRI

